

COMPTE-RENDU SUCCINCT DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept du mois de novembre, à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le 10 novembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances au Théâtre Pierre Fresnay, Salle Yvonne Printemps, sous la présidence de Monsieur Xavier HAQUIN.

Le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures. Il est procédé à l'appel nominal :

PRÉSENTS :

M. Xavier HAQUIN, *Maire*

M. BLANCHARD, Mme CABOT, M. NACCACHE, Mme MEZIERE, M. LEDEUR, Mme DUPUY,
M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES, M. KHINACHE, Mme CHESNEAU MUSTAFA, *Adjoint au Maire*

Mme DAHMANI, Mme LEMARCHAND (MAKUNDA TUNGILA), M. CARON, Mme APARICIO
TRAORE, M. ANNOUR, Mme DEHAS, Mme GUEDJ, Mme GUTIERREZ, Mme BENLAHMAR,
M. GODARD, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE, M. LAROZE, Mme YAHYA, Mme DE CARLI,
Mme LAMBERT, Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE, M. JOBERT, Mme BARIL,
M. MELO DELGADO, *Conseillers Municipaux*

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNE POUVOIR :

M. KNOBLOCH

(pouvoir à M. HAQUIN)

M.KEBABTCHIEFF

(pouvoir à Mme CASTRO-FERNANDES)

M. BAY

(pouvoir à M. MELO DELGADO)

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. ANNOUR qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

Arrivée de Mme DAHMANI à 19h02

I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2023

Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

II- COMMUNICATIONS DU MAIRE

Compte-rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire procède à la présentation du compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

Arrivée de Mme BARIL à 19h04

Arrivée de Mme LAMBERT à 19h07

III - AFFAIRES GENERALES

1) Solidarité pour la Libye sinistrée : attribution d'une subvention exceptionnelle

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- DÉCIDE l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 15 000 euros pour la Libye sinistrée ;
- DIT que cette subvention sera versée à la Croix Rouge, instance nationale, dans le cadre de ses actions de solidarité ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

2) Rapports d'activités et comptes administratifs des syndicats intercommunaux pour l'année 2022

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- DONNE ACTE de la communication des rapports d'activités et comptes administratifs des Syndicats Intercommunaux pour l'année 2022.

3) Approbation du contrat de prêt à usage des locaux sis rue du Professeur Calmette à Ermont au profit de l'office public de l'habitat Val Paris Habitat

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- APPROUVE les termes du contrat de prêt à usage de locaux sis rue du Professeur Calmette à Ermont entre la Commune d'Ermont et l'office public de l'habitat Val Paris Habitat ;
- AUTORISE le Maire à signer ledit contrat, ainsi que tout document y afférent et avenant ultérieur.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

4) Approbation et signature d'une convention de réalisation de travaux de dallage pour la mise à disposition d'un composteur collectif sur la résidence Ermont Balzac (ensemble immobilier 694D) : projet découlant du budget participatif 2023

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- APPROUVE la convention de réalisation de travaux de dallage pour la mise à disposition d'un composteur collectif sur la résidence Ermont Balzac (ensemble immobilier 694D) ;
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

5) Modification du tableau des effectifs

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- APPROUVE la création d'un poste de « Directeur de la Tranquillité Publique » de catégorie hiérarchique A, à temps complet, relevant de la filière administrative sur le grade d'attaché ou d'attaché principal ;
- DIT que le ou la candidat(e) devra justifier d'une expérience significative sur un poste similaire et/ou maîtriser le cadre réglementaire de la police municipale et avoir une bonne connaissance de l'ensemble des acteurs et dispositifs et des enjeux de la prévention et de la sécurité publique ;
- PRÉCISE que le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public (contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans ou indéterminée), en cas d'échec de la procédure de

recrutement d'un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L. 332-8 2° (lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient) du Code général de la fonction publique ;

- **DIT** que la durée du contrat pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 6 ans. Si à l'issue de cette durée, le contrat est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée ;

- **APPROUVE** les créations des postes d'Enseignant à temps non complet exerçant au Conservatoire, de catégorie hiérarchique B, relevant de la filière culturelle sur un grade du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique ;

- **DIT** que les ou la candidat(e)s devront être titulaires d'un diplôme d'Etat dans la discipline et/ou d'une expérience dans le domaine de l'enseignement musical ;

- **DÉCIDE** que les emplois d'Enseignant à temps non complet exerçant au Conservatoire, pourront être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an, renouvelable dans la limite d'une durée totale de 2 ans, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L. 332-14 du Code général de la fonction publique ;

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Collectivité.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

6) **Convention relative au remboursement de la rémunération des médecins membres du conseil médical interdépartemental et des expertises médicales entre le Centre interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France et la Commune d'Ermont**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention relative au remboursement de la rémunération des médecins membres du conseil médical interdépartemental et des expertises médicales entre le Centre interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France et la Commune d'Ermont ;

- **DÉCIDE** que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de cette convention seront imputées sur la nature 6475.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

7) **Convention de mise à disposition des installations de tir appartenant à l'association CTP 357 de Montmorency pour l'entraînement des policiers municipaux de la Commune**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec l'association CTP 357 sise à Montmorency, relative à l'organisation de formations d'entraînement au tir pour les agents de la Police municipale d'Ermont ;

- **PRÉCISE** que la présente convention d'une durée d'un an, prendra effet à compter du 1^{er} décembre 2023 ;

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

8) **Convention cadre entre la Ville d'Ermont et les bailleurs sociaux dans le cadre de la mise en œuvre de la gestion en flux annuel des logements sociaux**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la proposition de convention cadre entre la ville d'Ermont et les bailleurs sociaux de la ville d'Ermont ;

- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que tout avenant ultérieur.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

IV - ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE

1) **Acquisition de la parcelle cadastrée section AB n° 706p sise Place de la Grande Tour**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** l'acquisition par la Commune de la parcelle cadastrée section AB n°706p, d'une contenance d'environ 4 940 m², sise à ERMONT Place de la Grande Tour, à usage d'espaces verts, propriété d'ICF Habitat La Sablière dont le siège est situé 24 rue de Paradis, PARIS (75010), ou toute

autre personne qui s'y substituerait, conformément au plan de division établi, au prix de UN EURO (1,00 euro) ;

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant légal, à prendre toutes diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cet immeuble dans les conditions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales et dont l'acte sera dressé par un notaire de droit commun, et à signer tout acte relatif à cette acquisition ainsi que tout acte rectificatif ou complémentaire ;
- **DIT** que les frais, droits, taxes et honoraires afférents à la présente acquisition sont à la charge exclusive de la Commune ;
- **DIT** que la parcelle cadastrée section AB n°706p, d'une contenance d'environ 4 940 m², sises à ERMONT Place de La Grande Tour, sera incorporée au domaine public communal ;
- **DIT** que pouvoir est donné au Notaire, Maître François EYMRI, ou toute autre personne de l'office notarial EYMRI, sis 3 rue Cristino Garcia à EAUBONNE (95600) aux fins de représenter la Commune à l'acte ;
- **DIT** que la dépense est inscrite au budget communal.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

2) **Création d'une redevance au titre de l'occupation du domaine public par une structure de type manège et signature d'une convention avec un prestataire**

- Création d'une redevance au titre de l'occupation du domaine public pour une structure de type manège

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** l'instauration d'une redevance mensuelle d'occupation du domaine public pour une structure de type manège, à hauteur de 4,10 € par m².

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- Convention d'occupation temporaire du domaine public avec la société POTACHE pour l'installation d'un manège

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation d'un manège au sein du Parc Beaulieu ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention avec la société POTACHE, ainsi que tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

3) **Approbation et signature d'une convention entre la commune d'Ermont et la société « L'escale des saveurs » pour la gestion du foyer du théâtre Pierre Fresnay lors de la saison culturelle 2023-2024**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les termes de la convention établie entre la société « L'escale des saveurs » et la Commune d'Ermont, pour la gestion et la mise à disposition du foyer du théâtre Pierre Fresnay pour la période du 18 novembre 2023 au 26 mai 2024 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document ou avenant y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

V - **EDUCATION ET APPRENTISSAGES**

1) **Approbation du règlement des études du Conservatoire à Rayonnement Communal**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le règlement des études du Conservatoire à Rayonnement Communal déclinant les modalités de fonctionnement et d'application des différents parcours proposés au conservatoire.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

2) **Signature d'une convention avec la Ligue de l'Enseignement du Val d'Oise relative à la reconduction du programme « Lire et Faire Lire » pour l'année 2024**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** l'intérêt d'une coopération entre l'association « la Ligue de l'Enseignement du Val d'Oise » et la ville d'Ermont ;
- **APPROUVE** les termes de la convention de mise en place du dispositif « Lire et Faire Lire » ;
- **PRÉCISE** que la coopération est effective pour l'année 2024 ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;
- **FIXE** la contribution financière de la ville à hauteur de 1 350 € pour l'année 2024 ;
- **DIT** que les crédits de dépenses seront inscrits aux chapitres et articles concernés au budget 2024 de la Commune.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

3) **Convention d'accueil de bénévoles ayant le statut de collaborateur occasionnel du service public au sein du service des Centres socio-culturels et de la Maison de quartier**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la convention relative l'accueil de bénévoles ayant le statut de collaborateur occasionnel du service public, au sein des structures socio-culturelles ;
- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention, ainsi que tous documents afférents à cette demande.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 32
 Contre : 3 (*Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée »*)

VI- FINANCES

1) **Fêtes et cérémonies – utilisation du compte 6232**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DÉCIDE** de prendre en charge au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » les dépenses suivantes, dans la limite des crédits alloués au budget communal :
 - D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestations culturelles ou touristiques et les diverses prestations et cocktails servis lors de réceptions officielles et inaugurations ;
 - Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, départs à la retraite, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
 - Les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;
 - Les dépenses liées à l'organisation de manifestations locales telles que la Fête des vendanges, la Guinguette, etc. ou nationales comme le Téléthon.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise au chef du Service de Gestion Comptable d'Ermont.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

2) **Demandes de subventions pour des travaux de rénovation énergétique d'un bâtiment, afin de créer la « Maison des Aînés », auprès :**

- du Fonds Vert dans le cadre de l'axe 1 « Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux »
- du Fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Val Parisis (CAVP)

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** le Maire à effectuer les travaux de rénovation énergétique et de réhabilitation complète dudit bâtiment communal en vue de la création de la Maison des Aînés, et garantir son accessibilité et sa sécurisation en tant qu'établissement recevant du public (ERP) ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert ;
- **SOLLICITE** un Fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Val Parisis ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs aux demandes de subventions ainsi que tout document et avenant y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

3) **Demande de subventions dans le cadre des travaux de création et d'aménagement d'un « Parc Zen » ouvert au public, auprès de :**

- Ile de France Nature via le Plan vert
- Le Département du Val d'Oise via l'aide « Solutions fondées sur la nature en ville »
- Le Fonds Vert via l'axe 2 « Renaturation des villes et des villages »

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** le Maire à effectuer les travaux de traitement des sols, de création et d'aménagement d'un parc ouvert au public ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès d'Ile-de-France Nature dans le cadre du Plan Vert pour les travaux de création et d'aménagement d'un parc ouvert au public ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Département du Val d'Oise dans le cadre de l'aide « Solutions fondées sur la nature en ville » ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs aux demandes de subventions ainsi que tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

4) **Création d'un nouveau poste de police municipale : travaux de rénovation, d'adaptation liés aux besoins spécifiques ; acquisition d'un deux-roues, achat d'armements et d'équipements de défense**

Sollicitations de subventions auprès :

- du Département du Val d'Oise dans le cadre du dispositif Val d'Oise territoires via l'aide « Sécurité, Locaux de police municipale »
- de la Région Ile-de-France dans le cadre du bouclier de sécurité via l'aide « soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics »

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **AUTORISE** le Maire à effectuer les travaux au sein du bâtiment situé 27 rue de la Halte pour la création d'un nouveau poste de Police Municipale ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Département du Val d'Oise dans le cadre du dispositif « Sécurité, Locaux de Police Municipale du Fonds départemental d'aides à l'investissement des collectivités Val d'Oise territoires » ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre de son dispositif « Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics » du bouclier de sécurité ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs aux demandes de subventions ainsi que tout document y afférent.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 32
Abstentions : 3 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée »)**

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 20h36.



Pour extrait conforme,

Le Maire
Conseiller départemental du Val d'Oise
Xavier HAQUIN

NB : Les annexes aux délibérations ci-dessus votées lors de la séance du Conseil municipal du 17 novembre 2023 sont consultables en mairie, auprès du Secrétariat du Conseil (1^{er} étage de la mairie principale), aux heures d'ouverture de la mairie principale.

PUBLIÉ le 22 NOVEMBRE 2023